
Motion 15 (adoptée)

Décision CF- 11-082

ELECTIONS : DU DEPART DE NICOLAS SARKOZY A L'ALTERNATIVE ECOLOGISTE

EXPOSE DES MOTIFS :

La motion d'orientation adoptée lors de notre dernier Congrès rappelle qu'au-delà de la nécessité de battre Nicolas Sarkozy, la recherche d'accords législatif et gouvernemental avec les forces de gauche a pour objectif d'engager l'alternative écologiste que les urgences environnementales, sociales et démocratiques appellent sans tarder.

C'est pourquoi nous avons à la fois insisté sur les points de programme incontournables pour pouvoir engager la rupture écologiste et sur la nécessité impérieuse d'une représentation parlementaire suffisante pour peser réellement sur le travail parlementaire, les orientations et décisions du gouvernement, et permettant aux écologistes d'avoir le poids qu'exige la hauteur des enjeux. Une fois connues les propositions de nos éventuels partenaires, c'est par une décision démocratique que nous déciderons si le compte y est, permet ou non sans se renier un accord programmatique et électoral, le cas échéant une participation gouvernementale ou un soutien sans participation.

Enfin, pour juger de la mise en œuvre effective des engagements pris devant les électeurs, qui engagent nos partenaires comme nous mêmes, il sera mis en place une conférence pour une évaluation annuelle de leur application, des réorientations éventuelles de la politique gouvernementale et, le cas échéant, de tirer les conclusions d'un non-respect du contrat passé.

Pour lors l'heure est encore à la négociation au mieux avec nos possibles futurs partenaires, c'est pourquoi le Conseil fédéral souhaite anticiper certains problèmes ou questions qui pourraient survenir au cours de la période électorale qui débute.

MOTION

1 • le Conseil Fédéral demande impérativement au BE de rencontrer les différentes forces de gauche susceptibles de participer à une majorité alternative à la droite sur les questions programmatiques.

2 • dans les circonscriptions qui ne seront pas couvertes par l'accord national, s'il est possible de le conclure, et où les candidats d'EELV seront en lice contre les partis partenaires à l'accord, des accords avec des forces citoyennes et de gauche seront possibles en fonction des opportunités locales à condition qu'ils soient validés dans les instances nationales compétentes.

[Adoptée paragraphe par paragraphe : voir page précédente]

